

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Permis d'aménager déposé par l'Association passion Fontfroide pour la création d'une station d'épuration pour les eaux usées de l'abbaye et de l'ancienne ferme de Fontfroide.

1. Contexte réglementaire

La mise à disposition du permis d'aménager sur la commune de Narbonne pour la création d'une station d'épuration pour les eaux usées de l'abbaye et de l'ancienne ferme de Fontfroide est issue des dispositions des articles L 121-24 et R 121-6 du code de l'urbanisme, qui prévoient la mise à disposition du public, préalablement à leur autorisation, pendant une durée d'au moins quinze jours, des projets portant sur des aménagements situés dans les espaces remarquables des communes littorales qui ne sont pas soumis à enquête publique.

La mise à disposition du public s'est déroulée du 17 mai 2021 au 31 mai 2021 inclus.

Le public a préalablement été informé par arrêté portant mise à disposition du public, qui a été affiché à compter du 7 mai 2021 et pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- Au siège de la mairie de Narbonne ainsi qu'aux endroits habituellement réservés à cet effet;
- Sur le lieu où est projetée l'implantation de l'aménagement, dans des conditions qui garantissent le respect du site ou du paysage concerné;
- Sur le site de la Ville de Narbonne.

Du 17 mai 2021 au 31 mai 2021 inclus, le dossier de permis d'aménager ainsi que les avis émis par les services extérieurs recueillis dans le cadre de l'instruction du permis ont été mis à disposition du public sur le site internet de la Ville de Narbonne à l'adresse suivante : <https://www.narbonne.fr/participation-du-public>.

Le public a pu formuler ses observations à compter du 17 mai 2021 et jusqu'au 31 mai 2021 inclus, par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-narbonne.fr

L'article L121-24 du code de l'urbanisme précise l'obligation de réaliser un bilan de cette mise à disposition du public.

2. Site et enjeux du projet

L'opération concerne la création d'une station d'épuration pour les eaux usées de l'abbaye et de l'ancienne ferme de Fontfroide, concernant plus précisément le remplacement d'une ancienne installation insuffisante et défectueuse qui sera neutralisée et purgée.

Le projet est situé en Espaces Remarquables et Caractéristiques du Littoral ainsi qu'en Site Classé du Massif de Fontfroide.

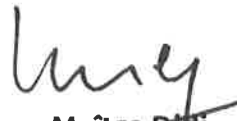
3. Synthèse des avis émis par voie électronique

Lors de la mise à disposition du public, du 17 mai 2021 au 31 mai 2021 inclus :

Aucun avis n'a été déposé par voie électronique, à l'adresse : urbanisme@mairie-narbonne.fr

Fait à Narbonne, le

8/6/2021



Maître Didier MOULY

Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne

PJ : Certificat d'affichage